

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 3 octobre 2016, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 380, rue Provost.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre, en cour arrière, l'aménagement d'une allée d'accès en forme de demi-cercle, et ce, bien que le Règlement stipule que, pour tout usage, une allée d'accès en forme de demi-cercle est autorisée en cour avant;
- De permettre que les cases de stationnement soient situées sur un autre terrain, et ce, bien que le Règlement stipule que les cases de stationnement doivent être sur le même terrain que l'usage desservi.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 septembre 2016.

Arienne Gouem
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of October 3, 2016, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 380, rue Provost.

This exemption would:

- Allow, in the backyard, a semi-circular driveway to be set up, despite the fact that the By-law stipulates that for all uses, a semi-circular driveway is authorized in the front yard;
- Allow the parking spaces to be located on another property, despite the fact that the By-law stipulates that parking spaces must be on the same property as the use served.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this September 15, 2016.